

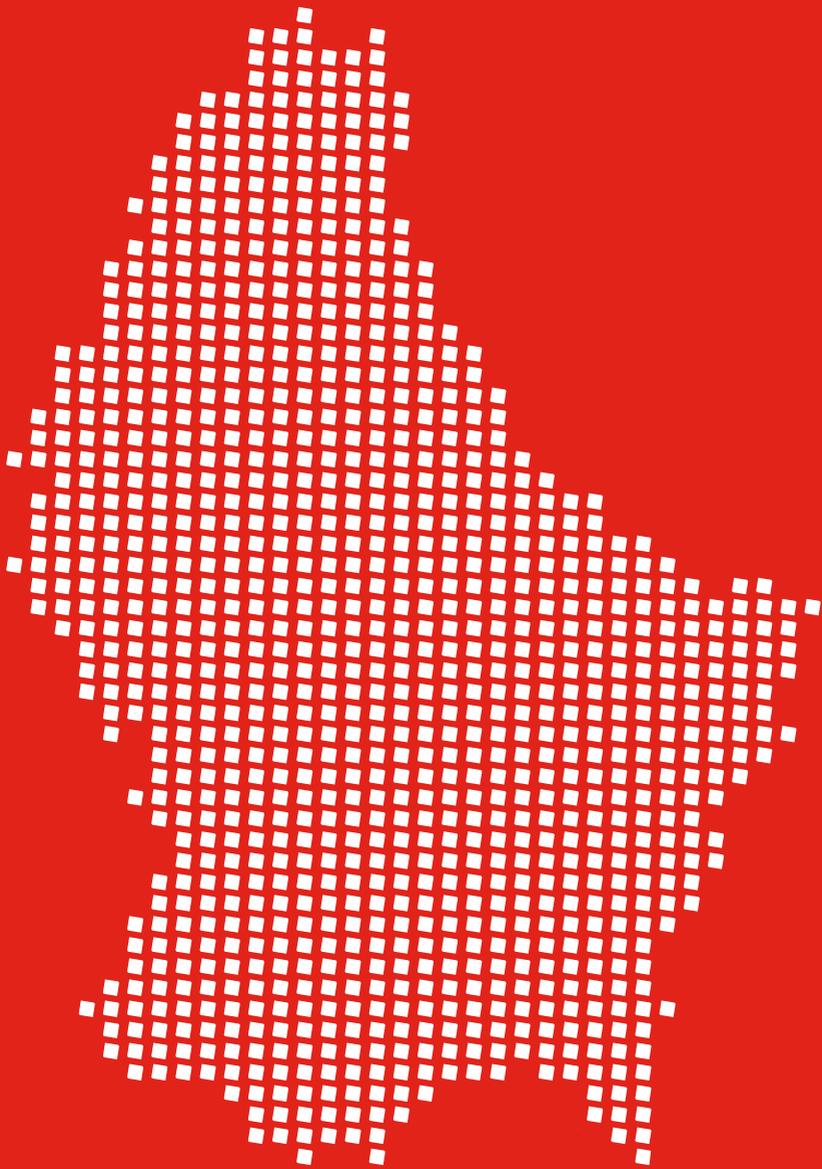
Présidence  
du Conseil de  
l'Union européenne

GRAND-DUCHÉ DE

**luxembourg**

# Bilan de la Présidence luxembourgeoise

Juillet - décembre 2015



---

# Une Union pour les citoyens

**Bilan de la Présidence luxembourgeoise  
du Conseil de l'Union européenne**

Juillet - décembre 2015

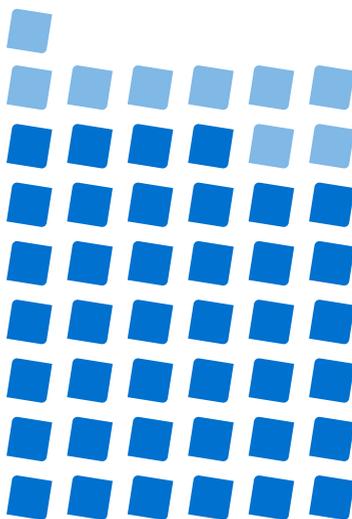
---

# Bruxelles

---

# 1.503

nombre total de  
réunions formelles  
organisées

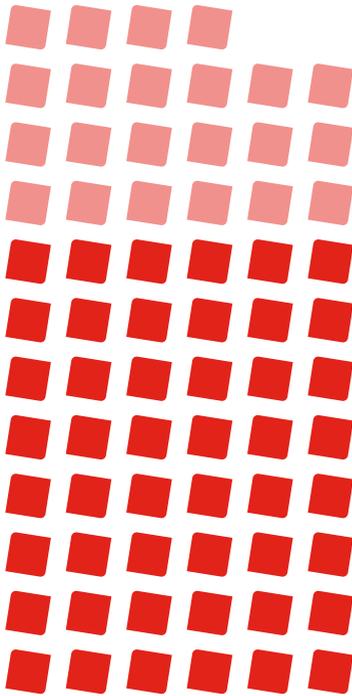


---

# 49

sessions du Conseil  
des ministres

dont 9 sessions extraordinaires

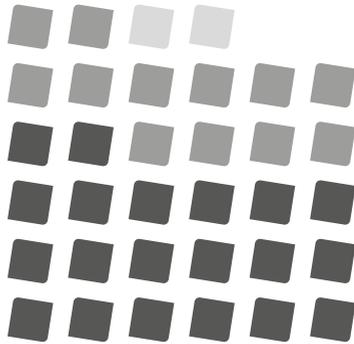


---

**70**

**réunions du Coreper**

dont **48** réunions du Coreper II  
et **22** réunions du Coreper I



---

**34**

**dossiers conclus  
sous la procédure  
de codécision**

dont **20** relèvent de la compétence  
du Coreper II et **12** du Coreper I



---

## Sommaire

- 09** Une Union pour les citoyens
- 11** 1. Libérer l'investissement pour la croissance et l'emploi
- 14** 2. Approfondir la dimension sociale européenne
- 19** 3. Gérer la migration, allier libertés, justice et sécurité
- 24** 4. Rendre sa dynamique au marché intérieur en misant sur le numérique
- 29** 5. Inscrire la compétitivité européenne dans un cadre global et transparent
- 32** 6. Promouvoir une démarche de développement durable
- 37** 7. Renforcer la présence de l'Union européenne dans le monde



## Une Union pour les citoyens

Tout au long du second semestre 2015, la **Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne**, très attachée à la construction européenne, aux valeurs et principes de l'Union, s'est engagée dans une **approche ouverte** : être à l'écoute des citoyens, soutenir les entreprises et coopérer avec les partenaires et les institutions pour agir dans l'intérêt européen. La Présidence de l'UE a permis au Grand-Duché de mettre au service de l'Europe des qualités qui lui sont très chères : sa vocation à bâtir des ponts, sa capacité de jouer le rôle d'**honnête courtier** et à concilier des positions et des traditions différentes, sa volonté de toujours s'investir dans la recherche de compromis. Au cours des six derniers mois, le Luxembourg s'est efforcé, dans le droit fil de ses traditions et convictions, de **placer le citoyen européen au centre des préoccupations**, en veillant à ce que l'intérêt réel et direct des citoyens soit mieux pris en compte dans toutes les politiques de l'Union. De manière générale, le Luxembourg s'est efforcé, dans le cadre de la Présidence, de mettre ses valeurs fondamentales – **fiabilité, dynamisme et ouverture** – au service de l'UE.

La 12<sup>ème</sup> Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE est intervenue dans un contexte particulièrement difficile, où l'Union est confrontée à des défis sans précédent. L'accentuation de la crise migratoire et les effroyables attentats perpétrés à Paris le 13 novembre ont, en particulier, eu un impact considérable sur les travaux de la Présidence requérant une approche réactive et forte au niveau européen.

À l'été dernier, l'UE a dû faire face à une pression migratoire sans précédent. Si une attention particulière avait déjà été accordée au dossier **migratoire** dans les priorités de la Présidence luxembourgeoise, la cascade d'événements et l'ampleur des flux ont néanmoins exigé des efforts exceptionnels pour gérer cette crise. Dans ce contexte, la Présidence luxembourgeoise a surtout prôné une approche intégrée et horizontale, travaillant aussi bien sur des mesures d'urgence que sur les causes fondamentales à l'origine du phénomène migratoire.

Les attentats terroristes de Paris ont à nouveau projeté au premier plan de l'agenda européen la problématique sécuritaire, telle qu'elle résulte

de l'instabilité géopolitique dans plusieurs régions limitrophes du continent européen. Ces événements, y compris la menace persistante des combattants terroristes étrangers, ont appelé une réponse forte et commune de l'UE en matière de **lutte contre le terrorisme**. Ainsi, la Présidence luxembourgeoise a travaillé sur des actions opérationnelles prioritaires bien définies : renforcement des contrôles aux frontières extérieures, amélioration de l'échange d'informations, utilisation plus systématique des bases de données, lutte contre la radicalisation, coopération avec les pays tiers.

En dépit de ces événements tragiques et difficilement anticipables, le Luxembourg s'est efforcé de faire avancer les travaux dans les différents domaines d'action de l'UE et de **poursuivre de manière rigoureuse la mise en œuvre de son programme de travail**.

La Présidence luxembourgeoise a mis un accent particulier sur l'amélioration de la réglementation. Après trois mois de négociations intenses avec le Parlement européen et la Commission européenne, elle a pu dégager un **accord politique** sur la proposition d'un **accord interinstitutionnel (All) « Mieux légiférer »**. Une fois formellement adopté, cet accord formalisera les modalités d'une meilleure coopération interinstitutionnelle pour les années à venir et assurera une législation de qualité dans le cadre d'un processus législatif transparent et efficace. La Présidence a également contribué à approfondir le dialogue interinstitutionnel dans le cadre de l'élaboration du programme annuel de la Commission européenne pour l'année 2016.

Les travaux de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE étaient organisés autour de **7 priorités clés** :

- Libérer l'investissement pour la croissance et l'emploi
- Approfondir la dimension sociale européenne
- Gérer la migration, allier libertés, justice et sécurité
- Rendre sa dynamique au marché intérieur en misant sur le numérique
- Inscrire la compétitivité européenne dans un cadre global et transparent
- Promouvoir une démarche de développement durable
- Renforcer la présence de l'Union européenne dans le monde

Sur chacun de ces chantiers, la Présidence peut se prévaloir de résultats concrets, qui ont **contribué au nouvel élan insufflé, depuis l'année dernière, au processus d'intégration européenne.**

## 1. Libérer l'investissement pour la croissance et l'emploi

L'action de la Présidence luxembourgeoise pour mettre en œuvre cette priorité s'est inscrite dans le droit fil du **Plan d'investissement pour l'Europe**. Après l'adoption du cadre juridique du **Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS)** en juin, la Présidence a concentré ses travaux sur le **renforcement de la prévisibilité réglementaire et la suppression des freins à l'investissement.**

Le Conseil ECOFIN a adopté des conclusions sur le plan d'action de la Commission européenne visant à créer une **union des marchés des capitaux** au sein de l'UE. La Présidence a aussi obtenu une orientation générale sur les propositions en matière de **titrisations**. Ces textes visent à redynamiser le marché de la titrisation et à diversifier les sources de financement de l'économie réelle. Il s'agit d'un premier élément important en vue de la création de l'union des marchés des capitaux, union qui présentera d'importants avantages pour l'économie réelle.

Suite à la proposition d'un paquet de compromis élaboré par la Présidence luxembourgeoise, le Conseil, le Parlement européen et la Commission ont été en mesure, après d'intenses négociations, de trouver un accord sur la proposition de **règlement sur les indices de référence** (« benchmarks »).

La Présidence luxembourgeoise a mis en place des méthodes de travail innovantes au sein du Conseil Compétitivité afin de promouvoir une vision intégrée de la compétitivité qui s'applique à l'ensemble des politiques européennes et de promouvoir la valeur ajoutée européenne. Elle a ainsi lancé le **«check-up» de la compétitivité**, un mécanisme permettant au Conseil de mieux suivre les grandes évolutions dans l'économie réelle et de prendre les mesures qui s'imposent. Le Conseil a convenu d'un train de mesures pour relancer la **compétitivité du secteur européen de l'acier** et, d'une manière plus générale, pour créer un cadre favorable aux **industries énérgo-intensives**. L'amélioration du

**fonctionnement du marché unique** et de la **qualité générale du cadre réglementaire** – ainsi que la meilleure **prise en compte des besoins des petites et moyennes entreprises (PME)** – ont également figuré au rang des grandes priorités de la Présidence.

En matière d'**espace**, la Présidence luxembourgeoise s'est concentrée sur les discussions relatives aux relations entre l'UE et l'Agence spatiale européenne (ASE). Réunis à Luxembourg en novembre, les ministres en charge de l'Espace des États membres de l'UE et de l'ASE se sont penchés sur trois sujets : l'évolution des relations ASE-UE, un marché institutionnel des lanceurs et la promotion de l'utilisation des infrastructures et données spatiales. Cette réunion informelle, organisée sous la Présidence luxembourgeoise, a constitué un pas important pour relancer le dialogue entre les deux parties. Le besoin de continuer à débattre des sujets d'intérêts communs au niveau ministériel a été retenu dans les conclusions. En sa double qualité de Président du Conseil de l'UE et de co-président – avec son homologue suisse – du Conseil ministériel de l'ASE, le Luxembourg s'est engagé activement pour renforcer davantage les liens existants entre l'UE et l'ASE.

Dans le domaine de la **recherche et de l'innovation (R&I)**, la Présidence a œuvré pour le **développement de l'Espace européen de la Recherche (EER)**, pierre angulaire de la politique européenne dans ce domaine. Le Conseil Compétitivité a adopté des conclusions sur la **promotion d'une culture d'intégrité scientifique**, dont l'objectif est de promouvoir une conduite responsable tout au long du cycle de recherche et de l'innovation, de l'idée initiale au produit final. Autre priorité de la Présidence en matière de recherche et d'innovation : la **promotion de l'égalité des sexes**, un thème qui a été discuté à la réunion informelle du Conseil Compétitivité au Luxembourg et sur lequel les ministres ont ensuite adopté des conclusions en décembre. Le Conseil a enfin adopté des conclusions sur la **structure consultative de l'EER**.

Si le FEIS vise à alimenter la relance des investissements dans les projets stratégiques au sein de l'UE, il a également pour but de stimuler la recherche et l'innovation, particulièrement au sein des PME et des entreprises très innovantes. C'est pour cette raison que la Présidence a jugé important de discuter plus précisément de l'**aspect « recherche et innovation » du FEIS**.

En matière de **cohésion économique, sociale et territoriale**, les travaux de la Présidence se sont concentrés sur la création de conditions favorables à un investissement qui se fasse au bénéfice de toutes les régions de l'UE. À cette fin, le Conseil a adopté, en novembre, des conclusions sur trois sujets : la **simplification des fonds européens structurels et d'investissements** (fonds ESI), les **25 ans d'existence de la coopération territoriale européenne** (Interreg) ainsi que la **contribution des fonds structurels et d'investissement à la transition vers une économie sobre en carbone**. Concernant les conclusions sur la coopération territoriale, la Présidence a pu s'appuyer sur les résultats de la **Conférence Interreg** organisée à Luxembourg en septembre.

Le Conseil s'est exprimé en faveur d'une **simplification des fonds structurels et d'investissements** à tous les niveaux afin de faciliter l'accès à ces fonds, surtout pour les PME et les petites municipalités. Les conclusions sur la contribution des fonds ESI à la transition vers une économie sobre en carbone s'inscrivaient dans le contexte de la tenue de la Conférence des parties (COP21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

Afin de remédier à la crise financière en Grèce, le Sommet de la zone euro a décidé de prendre des mesures spécifiques dans le domaine des Fonds structurels. En octobre, le Conseil et le Parlement européen ont adopté un règlement permettant d'avancer le paiement d'une aide financière de 2 milliards d'euros. Ce règlement est entré en vigueur mi-octobre 2015. La Présidence a par ailleurs négocié deux actes délégués relatifs à la notification d'irrégularités dans le cadre de fonds européens et a finalisé les conclusions du Conseil sur deux rapports spéciaux de la Cour des comptes portant, d'une part, sur le financement communautaire des stations d'épuration et, d'autre part, sur l'aide financière accordée aux micro-entreprises.

Les ministres de l'Aménagement du territoire, en réunion informelle, ont tracé des pistes pour renforcer l'implémentation de la cohésion territoriale et ont invité les futures Présidences à intégrer une perspective territoriale à long terme lors de la révision de l'**Agenda territorial** qui devrait intervenir à partir de 2018. Ils ont aussi affirmé la nécessité de développer un **instrument qui permette l'application de dispositions légales spécifiques dans les régions frontalières** pour améliorer la mise

en œuvre de projets transfrontaliers. En outre, les ministres compétents en matière de politique urbaine ont souligné le **rôle des villes petites et moyennes** et l'importance du développement de réseaux urbains transfrontaliers.

Il appartenait aussi à la Présidence luxembourgeoise de mener les **négociations budgétaires annuelles**, au niveau du Conseil et avec le Parlement européen, afin de **trouver un accord sur le budget 2016** de l'UE et de doter ainsi l'Union des moyens nécessaires pour mener à bien ses politiques et atteindre ses objectifs. En novembre, le Conseil et le Parlement européen sont parvenus à un accord en comité de conciliation. Pour la Présidence, le budget adopté est une **expression concrète de la solidarité** tant au sein de l'UE qu'avec les pays tiers. Il offrira à l'UE les moyens financiers nécessaires pour stimuler la croissance et créer des emplois. Par ailleurs, le nouveau budget prévoit une marge de manœuvre financière suffisante pour permettre à l'UE de réagir aux besoins et aux événements imprévus. Dans un effort particulier en réponse à la crise migratoire, le Conseil et le Parlement ont également prévu d'engager plus de 2 milliards d'euros pour une assistance d'urgence aux États membres les plus durement touchés et aux pays non membres de l'UE qui accueillent des réfugiés, ainsi que pour l'aide humanitaire.

## 2. Approfondir la dimension sociale européenne

La Présidence luxembourgeoise a œuvré en faveur d'un approfondissement de la **dimension sociale** en soutenant les plans de la Commission européenne visant à établir une Europe **« triple A social »**, en **relançant le dialogue social** et en mettant l'accent sur **l'investissement social et dans le capital humain**.

C'est notamment au niveau du **Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs (EPSCO)** que de nombreux échanges portant sur la dimension sociale ont eu lieu. Le « triple A social » a également été abordé dans le cadre de plusieurs conférences ainsi que lors du **sommet social tripartite** en octobre. Par ailleurs, la Présidence luxembourgeoise a mis l'accent sur le renforcement de la **dimension sociale dans la gou-**

**vernance économique de l'Union et plus particulièrement de la zone euro.** Ainsi, les ministres ont eu en octobre un débat d'orientation sur la gouvernance sociale dans l'UE autour du rapport des cinq présidents sur l'Union économique et monétaire (UEM). Ils ont pris acte des travaux de la Commission sur la relance du dialogue social et ils ont adopté une décision relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres. La Présidence luxembourgeoise a également organisé pour la première fois une réunion informelle des 19 ministres de l'Emploi et des Affaires sociales des pays membres de la zone euro. La réunion a permis des échanges sur le renforcement de la dimension sociale dans la gouvernance de l'UEM dans un contexte où cette dernière est confrontée à des divergences sociales importantes.

Le Conseil EPSCO a adopté en décembre des **conclusions sur une gouvernance sociale pour une Europe inclusive** visant à renforcer la dimension sociale du Semestre européen et de s'orienter ainsi vers une croissance à la fois durable et inclusive.

Compte tenu des défis existants au niveau de la politique de l'emploi européenne, la **mise en évidence des liens existants entre l'emploi et d'autres domaines politiques** s'avère nécessaire pour que l'UE puisse atteindre les objectifs de sa **Stratégie Europe 2020**.

Dans le domaine de **l'emploi**, la Présidence luxembourgeoise a lancé une initiative pour l'emploi des jeunes dans les pays du Maghreb lors du 11<sup>ème</sup> Rendez-vous économique de la Méditerranée, initiative saluée comme « un premier pas essentiel pour traiter le problème du chômage des jeunes ».

Le Conseil a adopté en octobre les nouvelles **lignes directrices pour l'emploi**. Celles-ci soulignent le rôle important des indicateurs en matière sociale et d'emploi et du rapport conjoint pour l'emploi, ainsi que le lien étroit entre la gouvernance du Semestre européen et la stratégie Europe 2020 et ses objectifs. À cette occasion, le Conseil a également adopté des conclusions portant sur le **nouveau programme pour la santé et la sécurité au travail** qui met, entre autres, l'accent sur les nouvelles formes et organisation du travail, l'importance de la mobilité des travailleurs et les conditions de travail décentes. La recommandation relative à **l'intégration des chômeurs de longue durée sur le marché du**

**travail** a pu être adoptée par le Conseil en décembre. Dans les négociations en trilogue, la Présidence luxembourgeoise a dégagé un accord sur l'établissement d'une plateforme européenne de **lutte contre le travail non déclaré** ainsi que sur l'établissement d'un réseau européen des services de l'emploi, à l'accès des travailleurs aux services de mobilité et à la poursuite de l'intégration des marchés du travail (EURES).

L'impact du changement numérique sur l'emploi et les conditions de travail était au centre d'une conférence de haut niveau organisé en novembre au Grand-Duché. Dans le même ordre d'idées, la Présidence luxembourgeoise a jugé important de donner un nouvel élan à l'**économie solidaire et sociale** à travers une conférence organisée en décembre et où ont été discutées les questions de la création d'emploi, de l'accès à la finance comme composante de l'écosystème global et de l'approfondissement de l'Europe sociale. Le Conseil EPSCO de décembre a adopté des conclusions sur la promotion de l'économie solidaire et sociale considérée comme un moteur essentiel du développement économique et social en Europe.

En matière de politique d'**égalité des chances** entre femmes et hommes, la Présidence luxembourgeoise s'est fixée des objectifs ambitieux. Ceux-ci concernent tout d'abord des sujets « traditionnels » comme l'augmentation du taux d'emploi féminin et une représentation plus équilibrée entre femmes et hommes dans la prise de décision politique et économique. L'égalité des chances dans la prise de décision a été à l'agenda de plusieurs conférences organisées par la Présidence luxembourgeoise et a également été discutée au niveau du Conseil. La Présidence a par ailleurs souhaité emprunter des voies nouvelles en mettant plus nettement en évidence la nécessité de **combiner la politique d'égalité des chances entre femmes et hommes avec d'autres politiques**.

La Présidence luxembourgeoise a veillé à la promotion du respect du **principe de non-discrimination**. Le Luxembourg s'est ainsi efforcé de faire avancer le dossier prioritaire, mais bloqué depuis 2008, de l'adoption de la directive 2008/0140 (CNS) relative à la mise en œuvre du **principe d'égalité de traitement** entre les personnes **sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle**. La Présidence a également mis l'accent sur les questions relatives à l'accès des personnes handicapées aux biens et services et à la

compatibilité entre ces dispositions et la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Les propositions de la Présidence ont été favorablement accueillies par les délégations, qui ont estimé qu'il s'agissait d'un pas dans la bonne direction.

En matière de **santé publique**, la Présidence luxembourgeoise a placé les travaux du Conseil sous le signe du patient et de l'innovation. Les ministres de la Santé ont ainsi adopté, en décembre, des conclusions visant à faciliter l'intégration de la **médecine personnalisée** dans la pratique clinique sur base d'une approche centrée autour du patient. Le Conseil a également adopté des conclusions en vue de favoriser, par une approche multisectorielle, une meilleure prise en charge des personnes atteintes de **démence**.

La réunion informelle des ministres de la Santé de septembre a été consacrée, outre à la démence, à la prise en charge médicale des **migrants**, à l'application de la **directive relative aux soins de santé transfrontaliers**, ainsi qu'au rôle de la santé dans le **semestre européen**.

Le Conseil s'est également mis d'accord en octobre sur une orientation générale sur les deux propositions législatives en matière de **dispositifs médicaux** et de **dispositifs médicaux *in vitro*** : il a multiplié les efforts en vue d'un accord politique dans le cadre des négociations en trilogue avec le Parlement européen.

Une autre priorité de la Présidence concernait l'amélioration de la protection des citoyens européens en cas d'**urgence nucléaire**. Cette question a donné lieu à des conclusions du Conseil mettant l'accent sur la nécessaire coordination des mesures de protection entre les États membres.

Dans le domaine de la **sécurité alimentaire**, le Conseil a approuvé le **règlement sur les nouveaux aliments**. Ce règlement permet de faciliter la mise sur le marché de l'UE de nouveaux aliments tout en préservant un niveau élevé de protection de la santé humaine. Le Conseil a, en outre, dégagé en octobre une orientation générale sur la proposition relative aux **contrôles officiels** de la chaîne alimentaire.

Dans le domaine du **sport**, la Présidence luxembourgeoise a veillé à la **promotion de l'activité motrice, physique et sportive chez les enfants**

afin qu'ils soient précocement incités à adopter un mode de vie actif. Le Conseil a adopté des conclusions invitant les États membres à développer, en matière de politique sportive, des approches transversales et des stratégies englobant tous les secteurs pertinents. Le Conseil a également adopté des conclusions visant à améliorer et renforcer la représentation des États membres de l'UE au sein de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA). La Présidence a enfin organisé plusieurs conférences internationales portant sur la motricité, sur la contribution du sport à la croissance, à la richesse et à l'emploi et sur la promotion de la double carrière des sportifs.

La Présidence luxembourgeoise a promu l'**intégration de tous les enfants et de tous les jeunes dans une éducation de qualité**. Un accent particulier a été mis sur la réduction du décrochage scolaire, le respect de la diversité et du multilinguisme dans l'éducation de la petite enfance et sur l'éducation inclusive. Le Conseil a adopté, en novembre, le **rapport conjoint 2015 sur la mise en œuvre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation**.

Dans le domaine de la **jeunesse**, relevons surtout que c'est sous Présidence luxembourgeoise que le Conseil a adopté, en novembre, le rapport conjoint 2015 sur la jeunesse, sur la mise en œuvre du cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018). Il a également adopté une résolution relative à l'amélioration de la participation politique de la jeunesse à la vie démocratique en Europe. Le Grand-Duché a aussi accueilli, en septembre, la conférence européenne de la Jeunesse dont l'objectif était précisément de responsabiliser les jeunes en vue de leur participation à la vie démocratique en Europe.

Concernant le volet **culture**, la Présidence luxembourgeoise se félicite de ce que le Conseil ait mis en avant le **rôle transversal de la culture dans l'action extérieure de l'UE**. Le Conseil a en effet adopté des conclusions sur la culture dans les relations extérieures de l'UE, en particulier dans le cadre de la coopération au développement. Ces conclusions en appellent à une approche stratégique et créent un **groupe de travail informel** pour poursuivre les réflexions au sujet de la cohérence entre culture et coopération au développement. Le Conseil a également décidé d'une modification de son plan de travail 2015-2018 de façon à créer un groupe d'experts chargé d'identifier les meilleures pratiques

pour l'**intégration des migrants et des réfugiés** dans nos sociétés grâce aux arts et à la culture ; il a également ébauché des pistes en matière de lutte contre la destruction et le trafic illicite du patrimoine culturel dans les zones de conflit.

### 3. Gérer la migration, allier libertés, justice et sécurité

La Présidence luxembourgeoise a débuté dans un contexte d'afflux migratoire massif. Le Luxembourg a d'emblée adopté une logique de paquets avec des mesures à l'extérieur de l'Union européenne, à ses frontières extérieures et à l'intérieur de son territoire pour avancer dans la lignée de l'**Agenda européen pour la migration** et des conclusions du Conseil européen du mois de juin.

Pour garantir l'**accueil des personnes en besoin de protection internationale**, des décisions de **relocalisation** de 160.000 personnes et les conclusions des représentants des gouvernements des États membres afin de **réinstaller** 22.504 personnes ont été adoptées aux mois de juillet et de septembre par le Conseil Justice et Affaires intérieures (JAI). En octobre, le Conseil a approuvé une aide financière supplémentaire de 455,70 millions d'euros sur le budget 2015 de l'UE, pour répondre à la crise migratoire, et ce conformément aux engagements pris par le Conseil européen le 23 septembre 2015. Cette enveloppe a permis de financer, entre autres, la création de 120 nouveaux postes auprès des agences pertinentes de l'UE, à savoir Frontex, le Bureau européen d'appui en matière d'asile et Europol. Notons également que les États membres ont réaffirmé leur engagement à renforcer les opérations conjointes, Triton et Poséidon, menées sous l'égide de Frontex. Quant à la **traite** et au **trafic des êtres humains**, le Conseil est passé à la deuxième étape de la mission militaire en haute mer, EUNAVFOR MED SOPHIA.

Le Conseil a adopté en octobre des conclusions sur une **nouvelle politique de retour et de réadmission**, insistant sur l'opérationnalisation et donnant un aperçu précis des travaux à réaliser. Il a également discuté du **futur de la gestion des frontières extérieures de l'UE**, et plus particulièrement de la nécessité de renforcer la responsabilité collective en la matière.

Une **Conférence de haut niveau sur la route de la Méditerranée orientale et les Balkans occidentaux** a réuni, au Grand-Duché, les États membres de l'UE, les pays associés ainsi que les pays des Balkans occidentaux, la Turquie, le Liban et la Jordanie. Cette Conférence a permis de s'accorder sur une meilleure coopération entre tous les pays concernés et d'appuyer les efforts des États qui sont les premiers concernés par la crise migratoire. Le Sommet de La Valette a permis d'avancer sur le **dialogue UE-Afrique** en matière de migration. Une coopération positive a permis de trouver un bon équilibre entre les politiques de développement, la migration légale et une politique de retour et de réadmission effective. Le 29 novembre 2015, l'UE a tenu une réunion avec la Turquie, réunion qui a marqué une étape importante dans le développement des **relations entre l'UE et la Turquie** avec l'adoption d'une déclaration conjointe ainsi que l'activation d'un plan d'action conjoint.

En novembre, le Conseil JAI a adopté des conclusions relatives à une accélération du processus de relocalisation en cours, au renforcement des frontières extérieures de l'UE, à la lutte contre la traite et le trafic d'êtres humains ainsi que sur le retour et la réadmission. Il a également appuyé la décision de la Présidence de passer à l'**activation du dispositif intégré pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise (ICPR)**. Au Conseil JAI de décembre, des débats ont eu lieu sur les actions requises en vue de renforcer l'espace Schengen dans le contexte de la réintroduction temporaire des contrôles aux frontières intérieures décrétés par plusieurs États membres.

Le Conseil a également entériné en décembre l'accord politique sur la **directive « chercheurs et étudiants »**. Cette directive doit permettre de rendre l'UE plus accessible et attirera davantage de jeunes talents en Europe. Il s'agit là d'un véritable investissement dans l'avenir.

Les récents attentats terroristes en Europe et la menace persistante des combattants terroristes étrangers ont réitéré la nécessité d'une **réponse forte et commune de l'UE** en matière de **lutte contre le terrorisme**. Pour ce qui relève du volet externe de la lutte contre le terrorisme, un premier dialogue politique ciblé et plus approfondi portant sur la sécurité et la lutte contre le terrorisme avec un des pays tiers prioritaires a été mené sous Présidence luxembourgeoise. Des experts en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme ont été déployés dans un

certain nombre de délégations de l'UE de premier plan, afin de renforcer leur capacité de contribuer aux efforts déployés par l'Europe pour lutter contre le terrorisme et d'assurer une liaison plus efficace avec les autorités locales compétentes.

Les ministres des Affaires intérieures ont adopté en octobre des conclusions visant à renforcer les moyens de lutte contre le trafic d'armes à feu qui portent, entre autres, sur une définition des normes minimales de désactivation des armes à feu ainsi que sur le renforcement de l'échange d'informations via les bases de données spécifiques et la lutte contre le trafic illicite sur Internet, y compris sur le « darknet ». La Commission européenne a été invitée à présenter une proposition de refonte de la directive « armes à feu » au plus tard pour début 2016.

La Présidence luxembourgeoise a mis l'accent sur cinq actions prioritaires parmi lesquelles la mise en œuvre des indicateurs de risque communs dans le cadre du renforcement des **contrôles aux frontières extérieures**, l'amélioration de l'**échange d'informations** au niveau européen et international, la consultation et l'alimentation plus systématique des bases de données existantes, le renforcement des capacités de lutte contre la **radicalisation** et la promotion de contenus extrémistes sur Internet, ainsi que la coopération avec les pays tiers en matière de contreterrorisme.

Suite aux effroyables attentats perpétrés à Paris le 13 novembre, la Présidence luxembourgeoise a organisé une réunion extraordinaire du Conseil JAI afin de formuler une réponse déterminée et commune de l'UE face au terrorisme. Les ministres ont souligné la nécessité de doter l'UE d'un **système européen de collecte des données des passagers (PNR)** efficace et de renforcer les efforts au niveau de la mise en œuvre des mesures énoncées dans la déclaration conjointe des chefs d'État ou de Gouvernement du 12 février 2015.

La Présidence luxembourgeoise a réussi à négocier un texte de compromis au sujet du système européen PNR qui respecte les principes fondamentaux en matière de protection des données et répond aux besoins opérationnels des services compétents. Un accord politique a ainsi été trouvé au Conseil en décembre. Avant d'être formellement approuvé par le Conseil, l'accord sera proposé au Parlement européen siégeant en séance plénière au début de l'année 2016.

La mise en œuvre de la **Stratégie de sécurité intérieure** de l'UE pour la période 2015-2020 a mené à un programme de travail détaillé qui jette les bases pour la planification des activités des groupes de travail. La Présidence a impliqué le prochain trio de Présidences qui a d'ores et déjà validé ce modèle de travail pour la planification des travaux des 18 mois à venir.

Un accord politique a également pu être négocié sur la proposition de règlement relative à l'**Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)**. Ce texte dotera l'agence d'une base juridique solide lui permettant de développer au maximum son potentiel au service des États membres, ceci dans le plus grand respect des compétences des acteurs impliqués.

Une attention particulière a été accordée à la création d'un **Parquet européen**, projet phare en matière de coopération judiciaire pénale. Les travaux se sont poursuivis à un rythme soutenu pour aboutir à un très large accord au Conseil sur les articles 17 à 35 qui constituent le cœur du travail quotidien de l'organe. Les ministres de la Justice ont par ailleurs entamé les discussions sur une éventuelle inclusion des cas graves de fraude à la TVA dans la législation révisée relative à la **protection des intérêts financiers de l'UE**.

Pour la Présidence luxembourgeoise, le paquet des **garanties procédurales en matière pénale** constitue une étape importante dans la construction de l'espace judiciaire européen commun. Ainsi la Présidence se félicite-t-elle de l'accord conclu avec le Parlement européen sur la directive relative au renforcement de la présomption d'innocence. Cette directive établira des normes minimales communes et assurera le respect du droit à un procès équitable à un niveau équivalent dans toute l'UE. Un accord a également pu être trouvé avec le Parlement européen sur la directive relative aux droits des mineurs dans les procédures pénales.

La coopération judiciaire en matière de **droit de la famille** constitue un domaine d'action où la législation européenne a un impact tangible sur le quotidien des citoyens. Les textes de compromis de la Présidence sur les instruments en matière de régimes matrimoniaux et d'effets patrimoniaux des partenariats enregistrés ont été favorablement accueillis par une très grande majorité des États membres. Il n'en demeure pas

moins que l'unanimité requise n'a pu être obtenue et plusieurs délégations viennent de demander à la Commission de proposer l'instauration d'une coopération renforcée sur les deux instruments.

Dans l'optique de faciliter l'exercice de libertés fondamentales des citoyens européens, la Présidence et le Parlement européen sont parvenus à un accord politique concernant la **simplification de la circulation de certains documents publics**.

L'arrêt de la Cour de Justice du 6 octobre 2015 invalidant la décision de la Commission sur le niveau de **protection** adéquat **des données personnelles** transférées a mis en exergue le besoin de renforcer davantage les dispositions législatives européennes en vigueur. La Présidence a dû fournir des efforts considérables pour parvenir à un accord politique entre le Conseil et le Parlement européen sur les deux instruments du **paquet de réformes en matière de protection des données personnelles**. Ce nouveau cadre réglementaire ambitieux est constitué d'un règlement définissant le régime général applicable aux traitements de données personnelles, et une directive établissant les règles pour les autorités policières et judiciaires. En outre, la Présidence luxembourgeoise a initié un débat au niveau ministériel permettant de dégager des pistes en matière de conservation des données de communications électroniques.

Le Luxembourg a organisé le premier dialogue politique sur le **respect de l'État de droit** au sein de l'UE. Les États membres ont pu s'échanger sur les meilleures pratiques, les défis rencontrés au niveau national et les solutions éventuelles apportées pour y remédier. Ils ont également discuté sur l'État de droit à l'ère de la numérisation. Ce premier échange a permis de mieux identifier les domaines dans lesquels un déploiement d'efforts supplémentaires aux niveaux national et européen s'avère utile.

Eu égard à la **réforme de la Cour de Justice de l'UE**, la Présidence luxembourgeoise a trouvé un accord en quadrilogue qui ouvre la voie à un doublement du nombre de juges au Tribunal de l'Union européenne qui devrait donc, d'ici 2019 et en trois étapes, passer à 56. Cette réforme fournit au Tribunal les moyens nécessaires pour faire face à l'accroissement soutenu de sa charge de travail, réduire la durée des procédures et mieux respecter ainsi les délais prescrits pour statuer.

## 4. Rendre sa dynamique au marché intérieur en misant sur le numérique

La Présidence luxembourgeoise s'est donnée pour objectif de faciliter la création d'emplois et de stimuler la croissance économique, en assurant le bon fonctionnement et l'approfondissement du marché intérieur et ce, tout en tenant compte de la transversalité du numérique et de la nécessité de trouver des solutions durables d'approvisionnement en énergie et de transports. Pour ce faire, elle s'est engagée à lancer et à soutenir plusieurs initiatives destinées à exploiter le potentiel de l'Union européenne dans le domaine du numérique.

Le développement d'un véritable **marché unique numérique** figurait parmi les priorités de la Présidence luxembourgeoise. L'édition 2015 du «**European Data Forum**» s'est inscrite dans cette même dynamique réunissant au Grand-Duché des représentants de l'industrie, de la recherche et des autorités publiques pour aborder les questions liées au «**Big Data**» et à l'économie des données, notamment celle de l'exploitation de l'intégration des données dans un véritable marché unique numérique.

La Présidence luxembourgeoise a poursuivi l'examen de la «**Stratégie pour le marché unique numérique**» et elle a entamé les travaux sur la «**Stratégie Marché Intérieur**» publiée en octobre 2015. Elle a promu une approche réglementaire visant à réduire les charges bureaucratiques sur les entreprises, à faciliter un meilleur accès à l'offre pour les consommateurs et à garantir une sécurité juridique maximale. Afin d'éviter que les entreprises se voient obligées de se mettre en conformité avec tous les détails de 28 législations nationales différentes, la Présidence a prôné un recours accru à la **reconnaissance mutuelle, couplée à une harmonisation ciblée**.

Le Conseil a également approuvé les nouvelles règles en matière d'**Internet ouvert** et de **frais d'itinérance** qui devraient notamment déboucher sur l'abolition des frais d'itinérance au sein de l'Union européenne à compter du 15 juin 2017.

La Présidence luxembourgeoise est parvenue à conclure la reconduction d'un programme de l'UE qui facilitera l'interaction entre administra-

tions publiques, citoyens et entreprises d'un point de vue interopérabilité technique et a préparé l'adoption des conclusions du Conseil en vue de la conférence mondiale des radiocommunications (WRC-15). En décembre, la Présidence a également trouvé un accord informel avec le Parlement européen sur la directive sur la sécurité des réseaux et de l'information (**NIS**) dans l'UE.

Le Luxembourg a mis l'accent sur l'**harmonisation et la reconnaissance mutuelle** des différents instruments réglementaires et non-réglementaires de façon à **réduire ces charges** et à **garantir une sécurité juridique optimale** aux entreprises.

Dans le cadre des efforts déployés par le Luxembourg pour **supprimer les obstacles au commerce transfrontalier** tout en protégeant les consommateurs, la Présidence et le Parlement européen ont approuvé un accord interinstitutionnel portant sur trois propositions, destinées à renforcer la sécurité de produits tels que les vêtements de protection, les chauffe-eaux ou les funiculaires. Ainsi, les consommateurs européens seront protégés lorsqu'ils utilisent ces équipements et ce, quel que soit le lieu où ces équipements ont été fabriqués.

Lors de l'**Assemblée des PME 2015** organisée en novembre au Grand-Duché, plusieurs sessions ont été consacrées aux problèmes auxquels sont confrontées les PME, notamment les barrières qu'elles rencontrent au sein du marché intérieur ou le déficit en matière de compétences numériques.

Le Conseil a adopté le 10 novembre sa position en première lecture sur la **réforme du système de la marque européenne**. Cette réforme ne protège non seulement la **propriété intellectuelle** des citoyens européens, mais elle permet également de créer des conditions favorables à l'innovation et d'offrir aux entreprises une **protection plus efficace contre les contrefaçons**.

La Présidence luxembourgeoise a lancé, en septembre, les pourparlers avec le Parlement européen sur la directive sur la protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulgués (secrets d'affaires) contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation illicites. En décembre, la Présidence luxembourgeoise a conclu un accord provisoire

avec le Parlement européen sur l'établissement de règles communes concernant la protection des secrets d'affaires et des informations confidentielles des entreprises européennes.

Le dossier du **brevet européen à effet unitaire** a significativement progressé au cours du second semestre 2015. Le brevet unitaire permettra aux déposants de brevets européens délivrés par l'Office européen des brevets (OEB) d'obtenir une protection unitaire et moins coûteuse de leur invention dans les 26 États participant à la coopération renforcée dans ce domaine. L'Italie a rejoint cette coopération renforcée en septembre. Le Comité restreint du Conseil d'administration de l'OEB a approuvé la clé de répartition des recettes entre les États participants et le Comité préparatoire de la Juridiction Unifiée du Brevet a adopté le règlement de procédure de la Juridiction. L'accord sur l'application provisoire de l'Accord sur la Juridiction Unifiée, signé à Luxembourg le 1<sup>er</sup> octobre, devrait faciliter la mise en place de la Juridiction.

Lors des **Assemblées Générales de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle** (OMPI) en octobre, le Luxembourg n'a ménagé aucun effort pour parvenir aux compromis et décisions majeures qui ont pu être adoptées en dépit des divergences d'opinions importantes entre les différents groupes représentés. Par la suite, la Présidence luxembourgeoise a poursuivi son travail au niveau des Comités spécifiques de l'OMPI afin de renforcer les positions de l'UE et de ses États membres.

La Présidence luxembourgeoise a accompagné les travaux en vue de la mise en place de la gouvernance de l'**Union de l'énergie** et de la promotion d'une transition énergétique durable. Elle a œuvré en faveur de l'établissement d'une gouvernance fiable, transparente et robuste de ce projet politique. Les conclusions du Conseil du 26 novembre fixent un cadre complet et précis pour cette gouvernance. Elles ont souligné l'importance des principes du système de gouvernance de l'Union de l'énergie tout en en identifiant une série de composantes essentielles. Finalement, le Conseil a invité la Commission à assurer un suivi rapide desdites conclusions.

Dans le domaine de l'**efficacité énergétique**, un travail intense a permis de dégager une approche générale sur le projet de règlement établissant un cadre pour l'étiquetage de l'efficacité énergétique. Le texte

adopté par le Conseil simplifie l'étiquette énergétique, qui est un des symboles les mieux reconnus par les consommateurs européens. Avec cette approche générale, le Conseil sera désormais en mesure de lancer les négociations avec le Parlement européen en 2016. Finalement, le Conseil a souligné l'importance d'achever un marché européen de l'énergie performant et interconnecté afin d'assurer l'approvisionnement en énergie à travers l'Europe et, dans ce contexte, a mis en exergue la nécessité d'en arriver à une meilleure coopération régionale et transfrontalière.

Le Luxembourg a mis l'accent sur les nouvelles technologies énergétiques perçues comme de véritables moteurs de croissance économique ouvrant la voie à la création de nouveaux marchés et d'emplois. Suite à la conférence sur le SET Plan qui s'est tenue au Grand-Duché, les ministres européens ont débattu, lors de leur réunion informelle, de la direction stratégique à prendre pour favoriser l'excellence européenne dans ce secteur. La question de la mobilisation des investissements nécessaires, notamment par le biais du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) a aussi été abordée.

La Présidence a par ailleurs initié de fructueux échanges entre ministres et experts sur la nouvelle organisation du marché de l'énergie, dans lequel les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, ainsi que des technologies et infrastructures intelligentes, flexibles et durables joueront un rôle croissant. Dans ce contexte, elle aura contribué à mettre en avant le rôle de l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER) permettant une augmentation substantielle de ses ressources budgétaires et humaines de cette agence.

La Présidence luxembourgeoise a également contribué à l'adoption de conclusions du Conseil sur la diplomatie énergétique. Ces conclusions identifient une série d'actions prioritaires pour renforcer la coopération de l'UE avec des pays tiers dans le domaine de l'énergie et faire pleinement usage de la politique commerciale extérieure de l'UE afin de promouvoir l'accès aux sources d'énergie et aux marchés extérieurs pour les technologies et services énergétiques européens. La Présidence a par ailleurs piloté les travaux sur la réforme de la Communauté de l'énergie, renforçant la coopération entre les États membres de l'UE et les Parties contractantes de cette organisation.

Enfin, la Présidence a contribué au rapprochement des politiques énergétiques et d'aide au développement en mettant en avant leurs synergies.

Dans le cadre de la **politique européenne des transports**, la Présidence luxembourgeoise a poursuivi les travaux sur le **4<sup>ème</sup> paquet ferroviaire**. Le Conseil est parvenu à dégager une orientation générale sur les deux propositions législatives politiquement les plus sensibles du paquet. La première vise à libéraliser les services de transport de voyageurs par chemin de fer ; la seconde a pour objectif de renforcer la gouvernance de l'infrastructure ferroviaire. La Présidence luxembourgeoise a ainsi pu dégager un accord équilibré qui sera en mesure de promouvoir le transport ferroviaire à travers l'Europe entière. Elle a rapidement engagé les négociations y afférentes avec le Parlement européen.

La Présidence luxembourgeoise a lancé les négociations interinstitutionnelles avec le Parlement européen sur la proposition de directive relative aux spécifications techniques pour la navigation fluviale intérieure.

La Présidence a permis l'adoption d'une décision du Conseil autorisant les États membres à ratifier le Protocole de 2010 à la Convention SNPD de l'Organisation Maritime Internationale (OMI). Le Protocole, une fois en vigueur, créera un régime international de responsabilité et de compensation des dommages liés au transport par mer des substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD).

Ces travaux ont également permis de dégager un consensus sur 7 propositions qui ont été adressées à l'OMI au nom des États membres et de la Commission. Ces propositions portent, entre autres, sur la sécurité des navires à passagers, sur la santé et la sécurité au travail des gens de mer et sur la protection de l'environnement maritime.

La Présidence luxembourgeoise a en outre initié deux débats d'orientation sur les grandes lignes de la politique européenne des transports dans le cadre d'une révision du Livre Blanc de 2011 et sur les aspects sociaux dans le transport routier. À l'occasion de leur réunion informelle, les ministres des Transports de l'UE ont adopté à Luxembourg et à l'issue d'un échange sur l'efficacité du vélo comme moyen de transport, ainsi que sur son impact sociétal, écologique et économique dans l'UE, une déclaration sur le vélo comme mode de transport.

Sur proposition de la Présidence luxembourgeoise, le Comité économique et social européen (CESE) a adopté, en septembre, un avis exploratoire sur le dumping social et le cabotage dans le marché intérieur du transport routier international de marchandises. Le CESE et le Conseil économique et social du Grand-Duché de Luxembourg ont en outre organisé, en novembre, en préparation du débat politique au niveau du Conseil et en amont de la publication du « Road package » de la Commission européenne, une conférence sur le **dumping social** dans le domaine du transport routier et sur l'**intégration des infrastructures transfrontalières**.

## 5. Inscrire la compétitivité européenne dans un cadre global et transparent

La Présidence luxembourgeoise a mené les travaux sur la **gouvernance économique** dont l'objectif est de favoriser un retour à la croissance et à l'emploi dans un cadre de solidarité et de discipline budgétaire, mais aussi d'une Europe plus sociale. Plusieurs débats, notamment au niveau du Conseil des Affaires générales, du Conseil ECOFIN et du Conseil EPSCO, se sont tenus sur le **rapport des cinq présidents sur l'achèvement de l'union économique et monétaire (UEM)**. Un état d'avancement des travaux a été présenté par la Présidence luxembourgeoise aux Conseils européens d'octobre et de décembre. Force est de constater qu'il y a consensus quant à la nécessité de produire **des efforts supplémentaires** en vue de garantir le bon fonctionnement de l'UEM. Le Conseil a par ailleurs procédé à un premier examen du **paquet de mesures à court terme** présenté par la Commission européenne en vue de mettre en œuvre le rapport des cinq présidents. Un consensus s'est dégagé parmi les ministres sur la nécessité de renforcer le semestre européen, dont les règles doivent être simplifiées et rendues plus transparentes et cohérentes.

Dans le domaine de la **lutte contre la fraude fiscale dans un cadre global**, le Conseil est parvenu en octobre à un **accord sur la directive sur l'échange d'informations sur les rescrits fiscaux**. Pour la Présidence luxembourgeoise, cet accord constitue une **avancée décisive dans le sens d'une plus grande transparence en matière fiscale**. Concrètement, ladite directive imposera aux États membres de procéder à l'échange

automatique d'informations en ce qui concerne les décisions fiscales anticipées ainsi que les accords préalables en matière de prix de transfert ayant un impact transfrontalier.

Les **travaux de l'initiative BEPS** (« base erosion and profit shifting ») en matière de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices de l'OCDE ont été finalisés. Les résultats du projet BEPS ont été salués en octobre aux réunions des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 : le rôle pionnier de l'UE et les avancées en matière d'échange d'informations réalisées sous Présidence luxembourgeoise ont été cités comme des exemples à suivre.

La Présidence a également fait avancer les travaux sur la proposition législative concernant une **assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés (ACCIS)**. L'examen technique des aspects internationaux de la lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices a avancé rapidement.

Les ministres européens des Finances ont eu lors de leur réunion informelle en septembre à Luxembourg un échange de vues sur la manière de progresser vers un **niveau minimum d'imposition effective** au sein de l'Union européenne et en relation avec les pays tiers.

En décembre, le Conseil a adopté des conclusions relatives à l'initiative **BEPS**, marquant la volonté forte de l'UE de mettre en œuvre les recommandations y afférentes. Il a aussi pris des conclusions sur le futur du **Code de Conduite dans le domaine de la fiscalité des entreprises**, contribuant ainsi à renforcer encore davantage l'efficacité des travaux du Groupe Code de Conduite, ainsi que leur visibilité.

Le Luxembourg a œuvré sans relâche pour une **politique commerciale européenne** cohérente, inclusive et responsable, en travaillant au renforcement de l'articulation entre les différentes politiques sectorielles de l'UE. Les conclusions du CAE Commerce illustrent ces efforts pour ce qui est de la nouvelle **Stratégie de politique commerciale et d'investissement** de la Commission.

C'est dans cette optique que la Présidence a accompagné et soutenu les négociations commerciales entamées par la Commission aux niveaux

bilatéral, plurilatéral et multilatéral. Les négociations de l'accord de libre-échange entre l'UE et le **Vietnam** ont ainsi pu être officiellement conclues en décembre, tandis que les négociations en vue d'un accord de libre-échange avec la **Tunisie** ont pu être lancées en octobre.

S'agissant des négociations avec les États-Unis sur le **partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP)**, il importe de souligner l'implication majeure de la Présidence sur le dossier de la modernisation du mécanisme de **règlement des différends investisseurs-État (ISDS)** et sur celui de la finalisation des modalités pour des salles de lecture dans les États membres. L'accès des parlementaires et experts nationaux aux textes consolidés permettra ainsi à l'avenir de mener des débats plus informés et factuels à ce sujet.

C'est dans un esprit d'ouverture et de transparence que la Présidence luxembourgeoise a partagé avec le Parlement européen les directives de négociation de l'**accord sur les biens environnementaux** et trouvé un accord au Conseil pour ce qui est de la déclassification du mandat de l'accord **CETA** avec le Canada.

Au niveau plurilatéral, on relèvera la conclusion, annoncée au mois de juillet par le ministre Jean Asselborn, de la révision de l'accord sur les technologies de l'information (**ITA**) entre 54 pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). C'est enfin la soumission, en octobre, de l'instrument d'adhésion de l'UE à l'**accord sur la facilitation des échanges** qui a démontré l'importance que le Grand-Duché attache aux processus multilatéraux dans le cadre de l'OMC. Lors de la 10<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Nairobi en décembre, la Présidence a tout mis en œuvre afin que l'UE puisse adhérer à l'accord trouvé au sein de l'OMC. Le Luxembourg s'est également engagé pour qu'un accord politique soit trouvé dans le cadre des négociations sur les biens environnementaux.

Au niveau des dossiers législatifs, la Présidence a conclu le trilogue sur les **mesures autonomes relatives aux Balkans occidentaux** : cet accord obtenu in extremis permettra de préserver et de développer la prospérité relative de cette partie du voisinage de l'UE. Le Grand-Duché a également entamé le trilogue sur l'amendement du **règlement anti-torture** et a pu finaliser la position du Conseil sur le projet de **règlement**

sur les **minerais de conflits**. Enfin, la Présidence a lancé, au Conseil, le débat sur le **statut d'économie de marché pour la Chine**.

## 6. Promouvoir une démarche de développement durable

La Présidence luxembourgeoise s'est efforcée d'accélérer la transition vers une économie verte à faibles émissions de gaz à effet de serre, promouvant ainsi une **croissance économique durable**. Une attention particulière a été accordée à l'économie circulaire et au financement de la transition vers cette dernière. Ainsi, en collaboration avec la Commission européenne et la Banque Européenne d'Investissement (BEI), le Luxembourg s'est penché sur cette question, s'attachant notamment à sensibiliser le monde des finances aux opportunités à saisir dans ce domaine. Les résultats de cette analyse ont été largement divulgués lors de la conférence « Financer l'économie circulaire » organisée en décembre au Grand-Duché.

Lors du Conseil Environnement de septembre, les ministres européens de l'Environnement ont adopté des conclusions précisant les principaux éléments de la position de l'Union européenne pour la **Conférence des parties (COP21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)**. Le mandat obtenu par la Présidence a permis à l'UE de négocier l'**accord de Paris**. Cet accord est **à la fois ambitieux, universel et juridiquement contraignant** ; il aborde de manière équilibrée les volets atténuation, adaptation, pertes et dommages, financement, transfert de technologie et renforcement des capacités des pays en développement. L'accord de Paris est, en outre, assorti d'un objectif à long terme qui consiste à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en deçà de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels. Cet accord prévoit également des règles claires en matière d'obligations et de transparence. Tous ces éléments sont le résultat positif d'une négociation particulièrement bien menée par l'Union européenne.

Le volet du **financement du changement climatique** a revêtu un rôle crucial dans le processus qui a débuté avec les discussions des ministres de

l'Environnement lors de leur réunion informelle en juillet. Le Conseil ECO-FIN de novembre a approuvé le mandat relatif au financement de la lutte contre le changement climatique en vue de la COP21. Dans ses conclusions, le Conseil a réaffirmé que l'UE et ses États membres sont résolus à apporter leur contribution à l'objectif des pays développés consistant à mobiliser ensemble chaque année, d'ici 2020, 100 milliards de dollars, permettant ainsi à l'UE de s'affirmer dans la négociation comme l'un des acteurs prêts à contribuer de manière significative aux besoins en la matière.

Un autre grand rendez-vous était le **Sommet des Nations Unies sur le développement durable** qui s'est tenu en septembre à New York et qui a abouti à l'adoption de l'**agenda 2030 pour le développement durable**. Cet agenda comprend 17 nouveaux **objectifs de développement durable** (ODD) qui viennent remplacer les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Cet agenda définit également le planning du développement durable pour les quinze années à venir. La réussite de la troisième **Conférence internationale sur le financement pour le développement** à Addis-Abeba en juillet avait contribué à ouvrir la voie vers un accord sur les ODD.

En ce qui concerne la **stratégie contre le changement climatique**, la Présidence a œuvré avec succès en faveur de l'adoption formelle, en septembre, du mécanisme de **réserve de stabilité des marchés (MSR)** qui constitue une première étape de la réforme du **système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (SEQE ou ETS)**, l'instrument phare de la politique de l'UE en matière de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et de surveillance des marchés du carbone. Les ministres de l'Environnement ont ensuite eu, lors du Conseil d'octobre, un premier débat d'orientation sur le **réexamen du SEQE**.

Le Luxembourg a coordonné la position de l'Union européenne lors de la **12<sup>ème</sup> Conférence des parties (COP-12)** à la **Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification**, qui s'est tenue en octobre à Ankara et à l'issue de laquelle un certain nombre de décisions importantes ont été prises pour faire avancer la lutte contre la désertification et la dégradation des terres.

Les ministres ont également eu un échange de vues sur le **verdissement du Semestre européen**, qui doit permettre de mieux intégrer les aspects de viabilité environnementale dans le cycle de la gouvernance économique. Ils ont notamment discuté de l'élimination progressive des subventions dommageables pour l'environnement et de la mise en œuvre des politiques et de la législation environnementale.

Le Conseil a discuté des **questions liées aux tests relatifs aux émissions des véhicules en conditions de conduite réelle et au trucage des systèmes de contrôle des émissions dans les voitures**, ce dernier constituant une sérieuse entrave à l'amélioration de la qualité de l'air dans l'UE. Les ministres ont souligné la nécessité d'un système de contrôle plus robuste et des décisions rapides sur les nouvelles normes de test, soulignant leur importance sur le plan de la qualité, de la santé et du développement de nos villes.

L'orientation générale adoptée au Conseil Environnement en relation avec la directive sur la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques (**NEC**) permettra de garantir un niveau élevé de la qualité de l'air en Europe tout en respectant les contraintes des États membres.

La Présidence luxembourgeoise a procédé à une révision à mi-parcours de la **stratégie européenne sur la biodiversité**, qui joue un rôle clé pour garantir le bien-être environnemental des Européens. La Présidence a ainsi procédé à un examen détaillé des résultats de cette stratégie pour aboutir à l'adoption de conclusions lors du Conseil en décembre.

Le **développement durable** était aussi l'un des fils conducteurs dans les travaux de la Présidence dans le domaine de l'**agriculture**, tout en tenant compte de la dimension économique et sociale et des aspects sanitaires. Dans la perspective de la COP21, le Conseil a entendu des scientifiques du domaine agricole sur les conséquences du changement climatique sur l'activité agricole et la contribution potentielle du secteur agricole afin d'atténuer le changement climatique. En décembre, les ministres de l'Agriculture ont abordé le sujet sous l'aspect de la **bio-économie** et des stratégies à long terme en matière de **recherche et d'innovation**.

La Présidence s'est aussi engagée en faveur de la **simplification des règles de la politique agricole commune**. Ce sujet a fait l'objet d'un débat au Conseil Agriculture de novembre, avec un accent particulier sur le verdissement et le développement rural.

La Présidence a suivi de près les développements en matière de politique commerciale sur le plan bilatéral et multilatéral, en vue des rendez-vous importants comme la **Conférence ministérielle de l'OMC à Nairobi** et les négociations sur le TTIP. Une attention particulière a été réservée à **l'embargo russe sur certains produits agricoles de l'UE**.

Le **suivi des marchés agricoles** constituait une priorité absolue pour la Présidence, ayant consacré plusieurs sessions du Conseil à la crise dans les secteurs du lait et de l'élevage. Face à la situation préoccupante, la Présidence a organisé en septembre une réunion extraordinaire du Conseil Agriculture lors de laquelle la Commission a présenté un paquet de mesures de soutien d'une envergure budgétaire de 500 millions d'euros. Après examen des modalités proposées, les ministres ont endossé ledit paquet lors de leur réunion informelle au Luxembourg. Un premier bilan de la mise en œuvre des mesures a été dressé lors du Conseil de novembre.

La Présidence luxembourgeoise a réussi à dégager un accord avec le Parlement européen sur la réforme des programmes de **distribution de lait et de produits laitiers** ainsi que de **fruits et de légumes aux établissements scolaires**. La fusion de ces deux programmes permettra de mieux coordonner la planification afin de familiariser les enfants avec une alimentation plus saine. Le nouveau programme sera financé par 250 millions d'euros de fonds européens par an.

Suite au vote du Parlement européen sur la proposition sur **l'agriculture biologique**, la Présidence luxembourgeoise a pu entamer les négociations en trilogue.

Un accord politique en seconde lecture a été conclu avec le Parlement sur le règlement relatif à la « **santé végétale** », qui établit un équilibre entre la nécessaire protection du territoire européen face aux risques d'introduction d'organismes nuisibles et le maintien des flux commerciaux. Les nouvelles règles en matière de **protection phytosanitaire**

prévoient la concentration sur les organismes de priorité, l'introduction d'un passeport pour les plantes pour les échanges sur le marché unique, la simplification des procédures administratives, de même que le renforcement des obligations des opérateurs en matière de notification et de lutte contre les organismes nuisibles.

Par ailleurs, la Présidence a réussi à dégager un accord en trilogue au sujet des **conditions zootechniques et généalogiques applicables aux échanges et aux importations dans l'UE d'animaux reproducteurs et de leurs produits germinaux**. La réglementation révisée et modernisée devrait favoriser le développement du secteur de l'élevage, notamment par la clarification et l'harmonisation des dispositions relatives aux organismes de sélection, aux programmes de sélection et aux registres généalogiques.

Une orientation générale du Conseil sur la proposition législative concernant le **contrôle officiel de la chaîne alimentaire** a aussi été négociée, avec l'objectif de promouvoir une harmonisation technique favorable au marché unique, notamment en uniformisant les redevances liées aux contrôles des autorités compétentes.

Le principe de durabilité a aussi dominé l'action de la Présidence luxembourgeoise dans le domaine de la **politique commune de pêche**. Au cours des mois d'octobre et de décembre, les ministres sont parvenus à un accord sur les **possibilités et quotas de pêche applicables à certains stocks halieutiques en 2016**, pour la mer Baltique, l'Atlantique, la mer Noire et pour certaines organisations de pêche internationales. Ces décisions ont fait progresser la politique de la pêche vers les concepts de durabilité, et plus particulièrement vers le principe du rendement maximum durable, qui doit être atteint au plus tard en 2020.

Quant aux **contingents tarifaires autonomes** pour certains produits de la pêche pour la période 2016-2018, le Conseil a adopté un règlement qui permettra à l'industrie de transformation européenne de s'approvisionner en matière première à des coûts compétitifs, tout en préservant les intérêts du secteur primaire, et de prévenir la délocalisation de ces industries.

La Présidence a également réussi à obtenir un mandat de négociation du Conseil concernant la **pêche en eau profonde dans l'Atlantique du**

**Nord-Est**, après plus de trois années de discussions. Sur base de ce mandat, le Luxembourg a lancé les négociations avec le Parlement européen. Dans le domaine des **relations extérieures de la politique de la pêche**, un nouvel **accord de pêche bilatéral** a été signé avec le **Groenland**, et le **protocole de l'accord bilatéral avec la Mauritanie** a été renégocié avec succès.

## 7. Renforcer la présence de l'Union européenne dans le monde

La Présidence luxembourgeoise a donné un appui sans faille à la Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Ainsi, le ministre des Affaires étrangères et européennes Jean Asselborn a remplacé la Haute représentante à une série de réunions de l'Union européenne avec des pays tiers : Conseil conjoint ministériel UE-Cariforum à Georgetown (Guyana), Dialogue politique ministériel UE-Cabo Verde (Luxembourg), au Dialogue politique ministériel avec la Communauté de développement d'Afrique australe (Luxembourg) et Dialogue politique ministériel avec la République d'Angola (Luanda). De son côté, le ministre Nicolas Schmit, en charge des relations avec le Parlement européen, a présenté au Parlement la position du Conseil sur de nombreux sujets relevant des affaires étrangères et de la politique de sécurité.

Le Luxembourg a participé activement aux premiers travaux du groupe des points focaux des capitales des 28 États membres sur l'élaboration de la nouvelle **stratégie globale de l'UE pour la politique étrangère et la sécurité**. La nouvelle stratégie a été discutée lors de plusieurs réunions informelles qui se sont tenues au Grand-Duché. Le Luxembourg a également organisé, en vue de la rédaction de la nouvelle stratégie globale, deux séminaires en coopération avec le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), ainsi qu'avec les Instituts Clingendael et Egmont. Lesdits séminaires ont porté sur le niveau d'ambition qui devrait être celui de la nouvelle stratégie en matière de politique de sécurité et de défense (militaire et civile) commune.

Dans le domaine de la Défense, la Présidence luxembourgeoise a axé principalement ses efforts sur le renforcement de la coopération

entre les États membres de l'UE, et entre l'UE et l'OTAN. Deux séminaires ont été organisés au Luxembourg portant respectivement sur les partenariats public-privé en matière de Défense et sur les communications satellitaires dans les domaines de la défense et de la sécurité. Le Luxembourg s'est également efforcé d'accélérer la mise en œuvre du concept du renforcement des capacités en soutien aux pays tiers, dans le but de doter les partenaires de l'UE des moyens nécessaires leur permettant de prévenir et de gérer eux-mêmes des situations de crises.

Les six mois qui viennent de s'écouler ont renforcé la conviction du Grand-Duché que **la perspective d'adhésion reste un puissant moteur pour les réformes aux frontières européennes, au bénéfice de la stabilité et de la prospérité du continent tout entier**. Sur fond de crise migratoire et au vu de la situation sécuritaire en Europe, la Présidence a donc accordé une attention toute particulière à la **politique d'élargissement**. Elle a pris l'initiative d'inviter les pays candidats à un total de huit réunions informelles de haut niveau afin de leur permettre de mieux appréhender la dynamique des travaux en cours au Conseil de l'UE. Sur la base du « paquet élargissement 2015 » de la Commission européenne, la Présidence luxembourgeoise a œuvré à l'adoption consensuelle des **conclusions sur l'élargissement** par le Conseil de décembre.

Le Luxembourg se félicite tout particulièrement qu'il ait été possible d'ouvrir les tout premiers chapitres de négociation avec la **Serbie** et de procéder à l'ouverture de nouveaux chapitres de négociation avec la **Turquie** et le **Monténégro**. Le Conseil a décidé de renforcer sa coopération avec la Turquie par la mise en place de différentes mesures, notamment l'organisation de Sommets réguliers UE-Turquie, dont le premier s'est tenu le 29 novembre.

La Présidence a par ailleurs encouragé des efforts sur le chemin vers l'intégration européenne de l'Ancienne République yougoslave de **Macédoine** et de **l'Albanie**. Elle se félicite de la signature de l'Accord de stabilisation et d'association avec le **Kosovo** et de l'organisation du premier Conseil de stabilisation et d'association avec la **Bosnie-Herzégovine**.

La Commission et le SEAE ont publié en novembre une communication conjointe proposant une approche révisée de la **politique européenne de voisinage**. La Présidence luxembourgeoise a contribué aux travaux

qui ont débouché sur l'adoption, en décembre, par le Conseil, de conclusions sur cette révision.

Le Grand-Duché a accueilli en novembre la **12<sup>ème</sup> réunion des ministres des Affaires étrangères de l'Asie et de l'Europe (ASEM FFM12)**, intitulée « Travailler ensemble à un futur durable et sûr ». Cette Conférence, la plus grande organisée par la Présidence luxembourgeoise, a réuni pas moins de 53 délégations, représentant 60 % de la population mondiale, du commerce et du PIB mondial. Ce forum a préparé le 20<sup>ème</sup> anniversaire du dialogue ASEM qui sera célébré en 2016 en Mongolie. En vue de la COP21, les délégations ont aussi discuté des enjeux climatiques et ont exprimé leur détermination à parvenir à un accord ambitieux. La connectivité a été un autre sujet majeur abordé lors de la conférence. Les ministres ont souligné l'importance de renforcer davantage la connectivité entre l'Asie et l'Europe afin de promouvoir les échanges et l'investissement, et de renforcer les liens institutionnels entre les deux régions en vue d'une croissance durable.

**2015 fut une année charnière pour le développement** et des conférences majeures, façonnant la **politique de développement de l'UE** pour les quinze prochaines années, se sont tenues durant la Présidence luxembourgeoise. Lors de la 3<sup>ème</sup> Conférence sur le financement du développement à Addis-Abeba, la Présidence luxembourgeoise a pu contribuer à l'adoption d'un paquet diversifié de moyens dévolus au développement, tout en s'assurant du maintien de l'aide publique au développement (**APD**). Lors du Sommet à New York, un agenda universel ambitieux a été adopté.

L'année 2015 avait été désignée **Année européenne pour le développement** (AED) et la Présidence luxembourgeoise a organisé de nombreux événements destinés à sensibiliser le grand public aux enjeux de la coopération et à l'impliquer davantage. Afin de pérenniser l'esprit de cette Année européenne pour le développement une déclaration interinstitutionnelle a été signée en décembre à Luxembourg.

La **crise migratoire** a également eu un impact sur les dossiers de la coopération au développement, celle-ci constituant une des composantes essentielles d'une réponse globale aux défis et aux opportunités liées aux migrations.

La Présidence luxembourgeoise a également contribué à rendre opérationnel le **concept de cohérence des politiques pour le développement** (CPD), en organisant notamment des réunions conjointes du ministre de la Coopération avec les Conseils Énergie et JAI, un échange formel entre les Conseils Développement et Environnement (Agenda 2030) ainsi que des réunions conjointes au niveau des experts.

Le Grand-Duché a par ailleurs lancé, au Conseil, des réflexions et échanges sur l'avenir des **relations (post-Cotonou)** entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) qui se sont traduits, outre les débats au Conseil, par l'organisation de plusieurs événements à Luxembourg et à Bruxelles.

Des **conclusions du Conseil** ont été préparées sur d'autres sujets d'importance : le plan d'action genre dans les relations extérieures, le rapport annuel sur l'assistance extérieure de l'UE, le rapport biennuel sur la CPD, l'héritage de l'AED et la Facilité d'investissement ACP.

Dans le domaine de l'action humanitaire, la Présidence luxembourgeoise est parvenue à une première prise de position en vue du **Sommet humanitaire mondial** de 2016 par le biais de l'**adoption consensuelle de conclusions du Conseil**. Par ailleurs, les discussions entre les acteurs du secteur humanitaire et de la protection civile lors d'un atelier conjoint organisé au Grand-Duché ont débouché sur une **liste de suivi d'actions concrètes**. La Présidence a enfin organisé trois réunions sur le thème de la protection dans l'action humanitaire et mené le débat autour de la **déclaration en vue de la 32<sup>ème</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**.



---

# Luxembourg

**22.644** participants accueillis

262

événements organisés

20

dont 20 au niveau  
ministériel

97

sites de réunion

37

salles de réunion

6.875

délégations reçues

76

nationalités





